



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 20/018/RH

SÉANCE DU 26 MAI 2020

OBJET : RESSOURCES HUMAINES
Mise à jour du tableau des effectifs.

L'an deux mille vingt, le vingt-six du mois de mai à 10 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 15 mai 2020 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Georges MELA, Maire, de manière présente dans la salle des commissions de l'hôtel de ville, et de manière dématérialisée.

Etaient présents : Georges MELA ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Joseph TAFANI ; Gaby BIANCARELLI ; Michel DALLA SANTA ; Véronique MAGLIOLO ; Jean-Michel SAULI ; Marie-Noëlle NICOLAÏ ; Florence VALLI ; Sylvie CASANOVA ; Jacqueline BARTOLI ; Jean-Marie SANTONI ; Joëlle DA FONTE ; Jean-Baptiste SANTINI ; Jean-Marc ANDREANI ; Jeanne STROMBONI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jean-Christophe ANGELINI.

Absents : Jean-Baptiste LUCCHETTI ; Xavière MERCURI ; Armand PAPI ; Antoine ACQUATELLA ; Sylvie ROSSI ; Jean-François GIRASCHI ; Patrice BORNEA ; Noëlle SANTONI ; Vanessa GIORGI ; Pierre-Paul NICOLAÏ ; Léa MARIANI ; Gérard CESARI ; Didier REY ; Fabien LANDRON ; Marielle DELHOM.

Avait donné procuration : Xavière MERCURI à Joseph TAFANI ; Armand PAPI à Véronique MAGLIOLO ; Antoine ACQUATELLA à Gaby BIANCARELLI ; Sylvie ROSSI à Georges MELA ; Jean-François GIRASCHI à Joseph TAFANI ; Patrice BORNEA à Gaby BIANCARELLI ; Noëlle SANTONI à Jacqueline BARTOLI ; Léa MARIANI à Jacqueline BARTOLI ; Gérard CESARI à Jean-Christophe ANGELINI ; Didier REY à Jeanne STROMBONI ; Fabien LANDRON à Nathalie APOSTOLATOS.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Marie-Antoinette CUCCHI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Modification de trois (03) emplois à Temps Complet :

Afin de mettre en adéquation les besoins des services et les emplois nécessaires à la réalisation des missions afférentes, la modification de trois (03) emplois à temps complet (***conformément au tableau annexé en page 4.***

Création d'un (01) emplois à Temps Complet :

Afin de répondre à un besoin d'organisation et d'optimisation des consommables ainsi que de l'hygiène et de l'entretien des bâtiments communaux, exacerbé dans le cadre de la crise sanitaire qui est en cours, il est proposé la création d'un (01) emploi à temps complet (***conformément au tableau annexé en page 4.***

Ces modifications ainsi que cette création feront l'objet de déclarations de vacances d'emplois auprès du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Corse-du-Sud après délibération.

Le Conseil Municipal,

Oui le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 88-547 du 06 mai 1988 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n° 92-850 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

Vu le décret n° 92-865 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 25 mai 2020,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Comme indiqué dans le tableau ci-annexé :
- de la modification de trois (03) emplois à temps complet,
- de la création d'un (01) emploi à temps complet.

ARTICLE 2 : de modifier le tableau des effectifs en ce sens.

ARTICLE 3 : Les crédits afférents font l'objet des inscriptions budgétaires nécessaires :
Chapitre 012 : frais de personnel.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	18
Nombre de procurations	11
Nombre de suffrages exprimés	29
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE MAIRE,



ANNEXE : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2020

AVANT MODIFICATION(S)				APRÈS MODIFICATION(S)				DATE D'EFFET	EXPLICATION(S)
DIRECTION	POSTE	ETP	GRADE	DIRECTION	POSTE	ETP	CADRE(S) D'EMPLOIS FOURCHETTE DE GRADES		
Direction des Affaires Scolaires	Gestionnaire inscriptions	1,00	Adjoint administratif principal 2 ^e classe	Direction de l'Urbanisme	Gestionnaire cadastre	1,00	Cadre d'emploi : Adjoint administratif (tous grades)	Date du Conseil Municipal	Mobilité interne
Direction des Services Techniques	Agent polyvalent propreté	1,00	Adjoint Technique	Direction des Services Techniques	Agent polyvalent propreté	1,00	Cadre d'emplois : Adjoint technique et Agent de Maîtrise Territoriaux (tous grades)	Date du Conseil Municipal	Nomination suite à concours
Direction des Affaires Sociales	Auxiliaire en Crèche	1,00	Auxiliaire de Puériculture Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	Direction des Affaires Sociales	Auxiliaire en Crèche	1,00	Cadre d'emplois : Adjoint technique Territoriaux (tous grades)	Date du Conseil Municipal	Nomination stagiaire
				Direction Générale des Services	Coordonnateur d'Entretien des Bâtiments	1,00	Cadres d'emplois : Adjoint technique, Agent de maîtrise et Technicien (tous grades)	Date du Conseil Municipal	Création d'emploi